

Lettre ouverte à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève Me Jean-François Ducrest (par courriel et par fax 022 707 18 11)

Concerne: Article dans Le Matin online du 16 juin 2008 et version papier: La clope a ses avocats.

Monsieur le Bâtonnier,

Suite à l'article inséré à la présente lettre, parue online, http://www.lematin.ch/fr/actu/suisse/la-clope-a-ses-avocats_9-177891, le 16 juin 2008 sur le site Le Matin puis dans la version papier, je vous demande de bien vouloir me renseigner sur l'attitude à avoir avec les mineur-e-s justiciables lorsque je siège au Tribunal de la jeunesse en tant que juge assesseur médecin.

En effet, quant un membre éminent de votre Ordre des Avocats, à ma connaissance ancien Bâtonnier de cet Ordre et membre actuel du Conseil supérieur de la magistrature (Conseil qui contrôle l'activité des juridictions et des magistrats), dit et je lis :

- « Je vais continuer à fumer au restaurant »
- « En ce qui me concerne, je ne vais pas arrêter de fumer. Je suis insensible à l'intimidation pénale, et les amendes me sont indolores. »

que pourrais-je argumenter au-à la mineur-e, souvent à cet âge-là désargenté-e, traduit-e devant notre Cour et qui, sûrement assisté-e par son avocat, me fera référence aux déclarations médiatiques, dans un grand quotidien, de Me Marc Bonnant, membre du Conseil supérieur de la magistrature ?

J'attends avec attention vos suggestions. Dans l'attente, je me tiens à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de mes respectueuses et cordiales salutations.

Dr Jean-Charles Rielle

Conseiller national

Juge assesseur médecin au Tribunal de la jeunesse

Mobile 078 892 35 61 – <u>jcrielle@parl.ch</u> – <u>www.rielle.info</u>

Copies à :

M. le Procureur Général Daniel Zappelli (par courriel et par fax 022 327 01 11) Mme Sylvie Wegelin, Présidente du Tribunal de la jeunesse (par courriel) M. le Vice-Bâtonnier Vincent Spira (par courriel et par fax 022 718 88 48) Me Marc Bonnant (par fax 022 703 50 50)